



## Naissance d'un enfant né au Maroc de parents mariés : Inscription dans le registre suisse de l'état civil

15.12.2025

### Documents à soumettre (si le mariage des parents est déjà annoncé en suisse)

- Une copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant délivrée par les autorités marocaines, munie d'apostille ;
- Une copie du passeport des parents en cours de validité ;

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées.

Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

**Des documents supplémentaires seront demandés pour les parents si le mariage des parents n'est encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil.**

### TRADUCTION

Les documents qui ne sont pas établis dans une langue nationale suisse doivent être traduits auprès d'un traducteur asservit. Vous trouvez une liste des traducteurs sur le site Internet : <https://atajtraduction.ma/>

### LEGALISATION

Tous les documents d'état civil y compris les traductions doivent être munis d'une apostille délivrée par la préfecture, la province ou le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance avant d'être remis à la représentation suisse.

Pour toutes les informations relatives à la délivrance de l'apostille [www.apostille.ma](http://www.apostille.ma)

### Prière de ne pas désagrafer les apostilles

### IMPORTANT

- ❖ Le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous à prendre au préalable au 0537 26 80 30 du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00 et le Vendredi 09h00 à 11h30 ou par courriel à l'adresse [rabat.chancellerie@eda.admin.ch](mailto:rabat.chancellerie@eda.admin.ch)
- ❖ Seuls les dossiers complets sont acceptés par cette ambassade.

**Le délai de traitement dépend des éléments de la demande et de l'autorité compétente en Suisse. L'ambassade n'exerce aucune influence sur la décision ni sur les délais. L'ambassade de Suisse n'a aucune influence sur le délai de traitement.**